



Commune de Genolier

Conseil communal

DECISIONS PRISES LORS DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2013

1. ACCEPTATION du préavis 33/2013 - AMENDÉ

concernant la demande d'adoption d'un règlement communal pour la participation financière des propriétaires fonciers au financement de l'équipement communautaire.

Amendement :

A l'article 3, point 1 du règlement :

"La taxe est destinée à couvrir **au maximum** le 50 % de l'équipement communautaire lié à la mesure d'aménagement du territoire."

2. ACCEPTATION du préavis 34/2013

relatif à l'adaptation des installations de traitement et de télégestion des eaux du Montant: Sidemo.

Genolier, le 12 septembre 2013

Pour le Bureau du Conseil :

Le Président

Denis Matthey



Le Secrétaire

Pierre-Alain Zufferey